

Bobigny, le 23 septembre 2009

**Monsieur Claude BARTOLONE
Président du Conseil général
de Seine Saint-Denis**

Monsieur le Président,

Plusieurs décisions récentes de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) relative aux décisions d'agrément des assistantes maternelles et familiales, sont particulièrement contestables et posent des problèmes de fond allant bien au-delà de la décision elle-même.

En effet il convient de rappeler que les décisions sont prises au nom du Président du Conseil général et que les textes ayant trait à la CCPD sont formels : «Avant de retirer l'agrément le Président du Conseil général doit vérifier la réalité des faits dénoncés d'autant qu'il peut suspendre l'agrément le temps des investigations» il ne faut pas confondre réalité des faits dénoncés et évaluation du risque qui ressort de la suspicion trop souvent utilisée comme justification.

Ce que nous constatons relève trop souvent de l'arbitraire et d'appréciations extrêmement subjectives !

Avec ses élus et représentants le syndicat SUD souhaite que le fonctionnement soit revu en s'inspirant des commissions de disciplines des CAP qui sont présidées par un magistrat du tribunal de Bobigny.

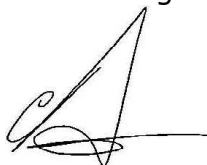
En d'autres termes les représentants du Département qui votent en votre nom devraient suivre des dispositions transparentes 1^{er} pour juger de la culpabilité, puis 2^{ème} pour décider de la sanction le cas échéant.

Nous ne devons pas constater de décalage pour une même situation.

En résumé majoritairement vos représentants apprécient «en leur âme et conscience» et se comportent en «jurés d'assise» et non en juges qui se conforment à un code d'application.

Monsieur le Président, en dehors de faits avérés nous contestons toute décision de culpabilité et nous vous demandons de donner des instructions allant dans ce sens, afin d'examiner ce sujet je souhaite pouvoir vous rencontrer, dans cette attente veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général,



Michel BORG